



Délibération du Conseil Communal

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 23 mars 2023 (par voie d'affiches ainsi que sur le site internet)
Date de la convocation des conseillers : 23 mars 2023

Présents : M. Thomas Wolter, bourgmestre, M. Jean-Claude Ruppert, échevin
MM. Gaston Knepper, Mike Molling, Joseph Muller, Louis Oberhag et Philippe Rennele, conseillers
M. Christian Weber, secrétaire communal

Absent(s) a)excusé : M. Martin Bohler, échevin

Point de l'ordre du jour :

2 Règlement de circulation temporaire - Kiischtefest 2023
--

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la demande présentée en date du 1^{er} mars 2023 par l'association sans but lucratif « Trëntenger Musek » afin de réglementer la circulation en raison de l'organisation de la fête populaire « Kiischtefest 2023 »

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Vu le règlement général de circulation modifié de la Commune de Waldbredimus du 21 août 2013, approuvé le 15 octobre 2013 par le ministre du Développement durable et des Infrastructures et le 17 octobre 2013 par le ministre de l'Intérieur (réf.: 322/13/CR) ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

les dispositions suivantes sont rajoutées au règlement général de circulation modifié de la Commune de Waldbredimus du 21 août 2013 :

pendant la période du 30 juin 2023 17:00 heures au 3 juillet 2023 12:00 heures :

- **Circulation interdite dans les deux sens, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs, marqué au moyen du signal C,2 « Circulation interdite dans les deux sens » :**
 - o **Trintang, rue de l'Eglise, entre son intersection avec la rue Principale et l'immeuble no 18**

le 2 juillet 2023, selon les besoins :

- **Sens unique, marqué au moyen du signal E, 13 (a ou b) « voie à sens unique », ainsi qu'au moyen du signal C,1a « accès interdit » en sens inverse :**
 - o **Roedt et Trintang, rue Principale, sur toute sa longueur et en direction Trintang vers Roedt**

Les infractions aux dispositions ci-dessus seront punies conformément à la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Trintang, le 28 juin 2023

le Bourgmestre :

le Secrétaire :



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que le présent avis relatif à la décision du conseil communal du 29 mars 2023 concernant le règlement de circulation temporaire - Kiischtefest 2023 a été publié et affiché au « raider » communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 en date de ce jour.

Mention en sera faite dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Trintange, le 28 juin 2023

pour le Collège des bourgmestre et échevins :

le Bourgmestre:



le Secrétaire :

